L'Agence rÃ©munÃ¨re les agriculteurs pour les services rendus Ã lâ€™eau et la biodiversit

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
June 2020

Â

Ã€ l'issue de son appel Ã initiatives, l'agence de l'eau a sÃ©lectionnÃ© 21 projets pour amÃ©liorer la qualitÃ© de l'eau potable reconquÃ©rir la biodiversitÃ©.

De novembre 2019 Ã janvier 2020, l'agence de l'eau a lancÃ© un appel Ã initiatives pour expÃ©rimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) Ã destination des agriculteurs. Une enveloppe de 30 millions d'euros est consacrÃ©e au dispositif. L'objectif est de participer Ã la reconquÃªte de la qualitÃ© de l'eau et de la biodiversitÃ© sur des territoires volontaires, en engageant les exploitations agricoles. Ce peut Ãªtre Ã l'Ã©chelle d'une aire d'alimentation de captage, d'une ressource stratÃ©gique pour l'eau potable ou de secteurs Ã forts enjeux de biodiversitÃ© liÃ©s Ã la trame bleue ou la trame turquoise, corridor de vie qui connecte les milieux aquatiques et humides et les milieux secs. Les 21 projets sont portÃ©s par des collectivitÃ©s, pour agir de faÃ§on cohÃ©rente au niveau d'un territoire et prÃ©parer ces paiements pour services environnementaux. La moitiÃ© des dossiers retenus concerne des projets territoriaux qui prennent en compte les 2 enjeux captages prioritaires et biodiversitÃ©. Un quart porte sur les captages prioritaires et les ressources stratÃ©giques et un autre quart uniquement sur la biodiversitÃ©. Toutes les filiÃ¨res agricoles sont concernÃ©es. Chaque projet de territoire devrait concerner entre 50 Ã 150 agriculteurs, soit 2 000 Ã 3 000 exploitants au total. L'agence de l'eau financera jusqu'Ã 70 % l'animation territoriale pour structurer le projet et les Ã©tudes prÃ©alables. DÃ¨s avril 2021, lorsque les agriculteurs passeront en phase opÃ©rationnelle, ils pourraient bÃ©nÃ©ficier de 30 millions d'euros au global sur une pÃ©riode de 5 ans. Ces rÃ©munÃ©rations pourront servir, par exemple, Ã crÃ©er et entretenir des infrastructures agro-Ã©cologiques comme les haies, les bandes enherbÃ©es, les ripisylves, les zones humides ou les mares, ou Ã dÃ©velopper des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minÃ©raux ou de pesticides. La rÃ©munÃ©ration des exploitants sera calculÃ©e Ã l'Ã©chelle de l'exploitation agricole et sera plafonnÃ©e Ã 450 euros par hectare pour les structures paysagÃ¨res et Ã 600 euros par hectare pour les systÃ¨mes de production.Â Pour Laurent Roy, directeur gÃ©nÃ©ral de l'agence,Â "les collectivitÃ©s se sont fortement investies et ce n'est pas fini puisqu'elles doivent maintenant mobiliser les agriculteurs volontaires et construire des projets territoriaux. Cette expÃ©rimentation inÃ©dite doit permettre Ã chaque territoire d'obtenir des rÃ©sultats concrets sur des sujets sociÃ©taux cruciaux en valorisant et en rÃ©munÃ©rant les savoir-faire des agriculteurs dont les modes d'action rendent des services environnementaux prÃ©cieux."

L'exemple du Grand Pic Saint-Loup (HÃ©rault)Â - Le territoire du Grand Pic Saint-Loup compte 4 sites Natura 2000, 25 zones naturelles d'intÃ©rÃªt Ã©cologique faunistique et floristique et un vaste rÃ©seau hydrographique que la CommunautÃ© d communes s'attache Ã prÃ©server, tout en favorisant le dÃ©veloppement d'une agriculture respectueuse de cette biodiversitÃ©. Depuis 2018, le dispositif Biodiv'eau permet d'amÃ©liorer l'Ã©tat de conservation de la biodiversitÃ© dans les exploitations, ainsi que les pratiques agricoles. L'objectif est de signer 30 Ã 40 contrats PSE avec les vignerons engagÃ©s dans Biodiv'Eau mais aussi avec les exploitations concernÃ©es par les aires d'alimentation de captage, notamment celles du Fenouillet et de la source du Lez, et plus gÃ©nÃ©ralement avec les volontaires pour s'impliquer dans des dÃ©marches vertueuses pour la prÃ©servation de la ressource en eau et la biodiversitÃ©.

L'exemple du Pays Graylois (Haute-SaÃ´ne)Â - Le Pays Graylois compte 23 captages prioritaires sur son territoire, soit 13 673 hectares, dont 8 640 hectares de surface agricole en grandes cultures, concernÃ©s par une pollution aux nitrates et aux pesticides. Son objectif est d'accompagner 350 exploitations agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Axe prioritaire : une nette diminution du recours aux engrais minÃ©raux, aux produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides) et aux Ã©nergies fossiles.

Agence de l'eau RhÃ´ne-MÃ©diterranÃ©e Corse